

Présidence : Kazakhstan

830ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 23 septembre 2010

Ouverture : 10 h 15

Clôture : 13 h 30

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE
L'UNION EUROPÉENNE POUR LA RÉPUBLIQUE
DE MOLDAVIE, M. KÁLMÁN MIZSEI

Président, Représentant spécial de l'Union européenne pour la République de
Moldavie, Fédération de Russie (PC.DEL/950/10), États-Unis d'Amérique
(PC.DEL/938/10), Ukraine (PC.DEL/952/10), Moldavie (PC.DEL/943/10)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU DIRECTEUR DU CENTRE DE
PRÉVENTION DES CONFLITS

Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/156/10 Restr.),
Belgique-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie,
l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie,
la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de
stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et
la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de
l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et
l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/944/10), États-Unis
d'Amérique (PC.DEL/939/10), Fédération de Russie (PC.DEL/951/10),
Suisse, Ouzbékistan (PC.DEL/953/10), Kirghizistan, Président

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RECOMMANDATION AU CONSEIL MINISTÉRIEL D'ADOPTER UNE DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 955 (PC.DEC/955) sur la recommandation au Conseil ministériel d'adopter une décision sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF POUR LES SÉANCES DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE 2010

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 956 (PC.DEC/956) sur le programme de travail indicatif pour les séances de travail de la Conférence d'examen de 2010 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Rapport sur la visite que l'Envoyé spécial du Président en exercice pour le Kirghizistan, l'Ambassadeur Z. Karibzhanov, et le Directeur du Centre de prévention des conflits ont effectuée au Kirghizistan* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/166/10 OSCE+), Belgique-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/945/10), Président, Kirghizistan
- b) *Procès impliquant des journalistes au Kirghizistan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/940/10)
- c) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Belgique-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/947/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/942/10)

- d) *Peine de mort en Biélorussie* : Belgique-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/948/10), Biélorussie (PC.DEL/949/10 OSCE+)
- e) *Situation au Haut-Karabakh et aux alentours* : Belgique-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/946/10), Arménie, Azerbaïdjan, Président
- f) *Liberté des médias en Ouzbékistan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/941/10), Ouzbékistan

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Participation du Président en exercice à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies* : Président
- b) *Entretien entre le Président en exercice et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le 19 septembre 2010* : Président
- c) *Entretiens entre le Président en exercice et la Présidente de l'Ouzbékistan, le Président du Kirghizistan, la Chancelière allemande et le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique* : Président
- d) *Réunion informelle devant se tenir à Vienne les 27 et 28 septembre 2010 dans le cadre des négociations à « 5+2 » sur le conflit transnistrien* : Président

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/164/10 OSCE+) : Secrétaire général

Point 8 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Questions de protocole* : Président, Japon (partenaire pour la coopération)
- b) *Étude des dispositions légales et des pratiques liées à la liberté d'expression, à la libre circulation de l'information et au pluralisme des médias sur l'Internet dans les États participants de l'OSCE (FOM.GAL/3/10)* : Président, Représentante pour la liberté des médias

- c) *Conférence de Bratislava sur la sécurité GLOBSEC 2010 tenue à Bratislava les 13 et 14 septembre 2010* : Slovaquie (SEC.DEL/258/10)
- d) *Réunions d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE devant se tenir à Palerme (Italie), du 8 au 11 octobre 2010* : Assemblée parlementaire de l'OSCE
- e) *Demande d'assistance médico-légale pour l'enquête sur la mort du journaliste O. Bebenin* : Secrétaire général
- f) *Questions d'organisation liées au Sommet de l'OSCE à Astana* : Président

4. Prochaine séance :

Mardi 12 octobre 2010 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/955
23 September 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

830ème séance plénière

PC Journal No 830, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 955
RECOMMANDATION AU CONSEIL MINISTÉRIEL
D'ADOPTER UNE DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE
LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

1. Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tel qu'il figure dans le document MC.DD/4/10 du 17 septembre 2010 ;
2. Recommande que le Conseil ministériel adopte cette décision par une procédure d'approbation tacite expirant le 11 octobre 2010 à midi HEC.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/956
23 September 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

830ème séance plénière

PC Journal No 830, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 956
PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF POUR LES SÉANCES
DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE 2010

Le Conseil permanent,

Rappelant le paragraphe 4 de sa Décision No. 952 sur l'ordre du jour, le cadre organisationnel, le calendrier et autres modalités de la Conférence d'examen de 2010,

Approuve le programme de travail indicatif pour les séances de travail de la Conférence d'examen 2010 de l'OSCE, tel qu'il figure en annexe.

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE L'OSCE

Conformément à la Décision No. 952 du Conseil permanent sur l'ordre du jour, le cadre organisationnel, le calendrier et autres modalités de la Conférence d'examen de 2010, les séances de travail permettront d'examiner la mise en œuvre des principes et engagements existants de l'OSCE et de mettre l'accent sur des recommandations concernant les mesures à prendre à l'avenir et le renforcement de la coopération entre les États participants.

I. Programme de travail indicatif pour la dimension politico-militaire (PMS)

Séances d'examen (Vienne)

Lundi 18 octobre 2010

15 heures Séance plénière

Mardi 19 octobre 2010

10 heures Séance 1 : Menaces et défis transnationaux I

Mandats, programmes/outils, ressources/capacités et coopération externe concernant les contributions de l'OSCE à la lutte contre les menaces transnationales de 1999 à 2010

- Lutte contre le terrorisme ;
- Activités liées à la police ;
- Lutte contre la criminalité organisée/le trafic de drogues ;
- Sécurité et gestion des frontières ;
- Cybersécurité ;
- Lutte contre la prolifération ;
- Questions transdimensionnelles.

15 heures Séance 2 : Menaces et défis transnationaux II

- Suite (voir ci-dessus)
- Conclusions concernant le profil, les activités et les structures de l'OSCE pour ce qui est des questions relatives aux menaces transnationales dans les prochaines années

Mercredi 20 octobre 2010

10 heures Séance 3 : Rôle de l'OSCE en matière d'alerte précoce, de prévention et de règlement des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit I

- Rôle, activités et capacités de l'OSCE tout au long des cycles de conflit ;
- Mécanismes et procédures de l'OSCE ;
- Règlement pacifique des différends et des conflits sur la base des normes et des principes du droit international et des dispositions de l'Acte final de Helsinki ;
- Enseignements tirés.

15 heures Séance 4 : Rôle de l'OSCE en matière d'alerte précoce, de prévention et de règlement des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit II

Suite (voir ci-dessus)

Jeudi 21 octobre 2010

10 heures Séance 5 : Menaces et défis émanant du territoire de l'Afghanistan et contribution de l'OSCE à la stabilité de la région

- Rôle de l'OSCE dans l'assistance internationale à l'Afghanistan en tant qu'organisation régionale dont le vaste mandat couvre les trois dimensions ;
- Approche de coopération avec d'autres organisations internationales et structures régionales.

15 heures Séance 6 : Rôle et perspectives des régimes de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité en matière de renforcement de la confiance dans un environnement de sécurité changeant I

- Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements (1996) et régime des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) ;
- Document de Vienne 1999 ;
- Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
- Armes légères et de petit calibre (ALPC) et stocks de munitions conventionnelles (SMC), y compris les composants de propergol et les restes explosifs de guerre ;
- Rôle de l'OSCE dans la non-prolifération ;
- Autres MDCS convenues.

Vendredi 22 octobre 2010

- 10 heures Séance 7 : Rôle et perspectives des régimes de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité en matière de renforcement de la confiance dans un environnement de sécurité changeant II
- Suite (voir ci-dessus)
- 15 heures Séance 8 : Rôle et perspectives des régimes de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité en matière de renforcement de la confiance dans un environnement de sécurité changeant III
- Suite (voir ci-dessus)

II. Programme de travail indicatif pour la dimension économique et environnementale (EED)*

Mardi 19 octobre 2010

- 10 heures Séance 1
- De Bonn à Maastricht et au-delà : adapter la dimension économique et environnementale de l'OSCE à l'évolution des défis.
- 15 heures Séance 2
- Le rôle de l'OSCE, y compris de ses présences de terrain, dans le renforcement de la stabilité et de la sécurité et l'amélioration de la coopération et de l'intégration dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité, notamment par le biais de la coopération avec d'autres initiatives et organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les ONG et les milieux d'affaires ;
 - La voie à suivre.

Mercredi 20 octobre 2010

- 10 heures Séance 3 : Module « questions économiques »
- Renforcer la bonne gouvernance, notamment en améliorant la transparence et en luttant contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
 - Sécurité du transport ;
 - La voie à suivre.

* Séances ouvertes aux ONG.

15 heures Séance 4 : Module « questions économiques » (suite)

- Migration ;
- Sécurité énergétique ;
- La voie à suivre.

Lundi 25 octobre 2010

10 heures Séance 5 : Module « questions environnementales »

- Assurer le développement durable et la croissance économique en encourageant l'innovation technologique et la modernisation des économies, en favorisant le développement social et en renforçant les capacités pour une meilleure gestion de l'environnement ;
- Protection de l'environnement ;
- La voie à suivre.

15 heures Séance 6 : Module « questions environnementales » (suite)

- Promouvoir la coopération sur les aspects de l'environnement liés à la sécurité en prônant une utilisation et une gestion durables des ressources naturelles et en luttant contre la pollution, la dégradation des terres, les risques écologiques et les catastrophes provoquées par l'homme ;
- La voie à suivre.

Mardi 26 octobre 2010

10 heures Séance 7 : Voie à suivre et recommandations pour des actions futures.

III. Programme de travail indicatif pour la dimension humaine (HD)*

Séances d'examen (Varsovie)

Jeudi 30 septembre 2010

10 heures Séance plénière (ouverture officielle de la Conférence d'examen 2010 de l'OSCE)

15 heures Séance plénière (suite)

* Séances ouvertes aux ONG.

Vendredi 1er octobre 2010

- 10 heures Séance 1 : Institutions démocratiques, y compris :
- Élections démocratiques ;
 - Démocratie aux niveaux national, régional et local ;
 - Citoyenneté et droits politiques.
- 15 heures Séance 2 : Libertés fondamentales I, y compris :
- Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction ;
 - Présentation des activités du BIDDH, d'autres institutions de l'OSCE et des opérations de terrain pour mettre en œuvre les priorités et les tâches contenues dans les décisions de l'OSCE et d'autres documents.

Lundi 4 octobre 2010

- 10 heures Séance 3 : Libertés fondamentales II, y compris :
- Liberté de réunion et d'association ;
 - Institutions nationales des droits de l'homme et rôle de la société civile dans la protection des droits de l'homme ;
 - Liberté de circulation.
- 15 heures Séance 4 : État de droit I, y compris :
- Transparence législative ;
 - Indépendance du système judiciaire ;
 - Droit à un procès équitable.

Mardi 5 octobre 2010

- 10 heures Séance 5 : État de droit II, y compris :
- Échange de vues sur la question de l'abolition de la peine capitale ;
 - Prévention de la torture ;
 - Protection des droits de l'homme et lutte contre le terrorisme.
- 15 heures Séance 6 : Questions humanitaires et autres engagements, y compris :
- Réfugiés et personnes déplacées ;
 - Traitement réservé aux citoyens d'autres États participants ;
 - Éducation aux droits de l'homme.

Mercredi 6 octobre 2010

- 10 heures Séance 7 : Tolérance et non-discrimination I, y compris :
- Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE en faveur des Roms et des Sintis ;
 - Minorités nationales ;
 - Prévention du nationalisme, du racisme et du chauvinisme agressifs.
- 15 heures Séance 8 : Tolérance et non-discrimination II, y compris :
- Promotion de la parité des sexes et mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE et des autres engagements en la matière ;
 - Prévention des crimes inspirés par la haine dans l'espace de l'OSCE et réponse à leur apporter ;
 - Lutte contre l'intolérance et la discrimination.

Jeudi 7 octobre 2010

- 10 heures Séance plénière

Débats tournés vers l'avenir (Varsovie)

Jeudi 7 octobre 2010

- 15 heures Séance 1 : Liberté des médias

Vendredi 8 octobre 2010

- 10 heures Séance 2 : Intolérance à l'égard des migrants
- 15 heures Séance 3 : Lutte contre la traite des êtres humains, en particulier la traite des enfants

Débats tournés vers l'avenir (Astana)

Vendredi 26 novembre 2010

15 heures Séance 4 : Liberté des médias (suite)

Samedi 27 novembre 2010

10 heures Séance 5 : Intolérance à l'égard des migrants (suite)

15 heures Séance 6 : Lutte contre la traite des êtres humains, en particulier la traite des enfants (suite)

Dimanche 28 novembre 2010

10 heures Séance plénière élargie (y compris la clôture officielle de la Conférence d'examen 2010 de l'OSCE)

IV. Programme de travail indicatif pour les structures de l'OSCE et leurs activités (OSA)

Séances d'examen (Vienne)

Jeudi 21 octobre 2010

10 heures Séance 1 : Renforcer le rôle et poursuivre le développement des capacités des structures exécutives de l'OSCE

– Partie 1 : Efficacité du Secrétariat et des institutions

15 heures* Séance 2 : Renforcer le rôle et poursuivre le développement des capacités des structures exécutives de l'OSCE

– Partie 2 : Enseignements tirés des activités de terrain

Vendredi 22 octobre 2010

10 heures Séance 3

– Coopération avec les partenaires méditerranéens pour la coopération ;

– Coopération avec les partenaires asiatiques pour la coopération.

* Séance ouverte aux ONG.

15 heures Séance 4 : Coopération avec les organisations, institutions et initiatives internationales, régionales et sous-régionales

Lundi 25 octobre 2010

10 heures Séance 5

- Processus de prise de décision ;
- Rôle de la Présidence ;
- Réunions de l'OSCE ;
- Le rôle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

15 heures Séance 6 : Questions liées à la gestion des ressources humaines et à la gestion administrative et financière

Mardi 26 octobre 2010

10 heures Séance 7 : Le cadre juridique de l'OSCE